



Mission laïque française

MISSION LAÏQUE FRANÇAISE – RESEAU DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS EN Espagne

LYCEE FRANÇAIS MOLIERE – SARAGOSSE

Calle Manuel Marraco Ramon,8 – 50018 – ZARAGOZA Tel : 976.52.54.46 / Fax : 976.52.54.33

ANNEE SCOLAIRE

2009 - 2010

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT
SEANCE N° 1 DU 17 DECEMBRE 2009**

Président :

Raymond KACHEROU - Proviseur

Secrétaire(s) de séance :

Pilar RUIZ – CPE Vie - Scolaire

Membres absent(s) :

Noémie LUESMA – Enseignante (excusée)

Nathalie BUSIERE - **Carlos BELTRAN** – Isabelle

Isabelle DARRICAU – APE (tous excusés)

Christian COMBAZ – Directeur Institut Français (invité)

Membres présents : 17

Quorum : 12

ORDRE DU JOUR

Numéro et nature des questions traitées

▶ **1°) Approbation du PV de la séance du 9 Juin 2009** et installation des différents **conseils et commissions** (*commission permanente, conseil de discipline, conseil de la vie –lycéenne , comité d'hygiène et de sécurité*) ;

▶ **2°) Bilan des examens** - Session de Juin 2009 et le **point sur la Rentrée 2009** (*structure d'accueil, évolution des effectifs, évaluations nationales, la formation continue*) ;

▶ **3°) Compte financier**

▶ **4°) Le point sur : les Partenariats** et l'achèvement du **chantier d'extension des locaux**

▶ **5°) Synthèse : Les temps forts du Conseil d'Ecole**

▶ **6°) Questions diverses.**

Le Président

Le(s) secrétaire(s) de séance



R. KACHEROU

Transmis à M. Le Conseiller
Culturel Adjoint – IA

Transmis à M. Le Directeur
Général de la MLF

PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT
Mission Laïque Française - Lycée Français MOLIERE de SARAGOSSE

N° 1 du 17 Décembre 2009

OBJET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h 30 .

Avant d'aborder l'examen de l'ordre du jour, **M. KACHEROU – Proviseur** :

- procède à un tour de table de présentation du conseil 2009 - 2010 ;
- excuse les membres du Conseil absents ;
- précise les questions diverses adressées dans les délais par l'APE qui seront ajoutées à l'ordre du jour ;
- propose sans opposition que le secrétariat de séance soit assuré par **Mme Pilar RUIZ – CPE – Responsable de la Vie-Scolaire (Secondaire)**

► **Point N°1 de l'ordre du jour : Approbation du PV de la séance du 9 juin 2009 et installation des différents conseils et commissions** (*commission permanente, conseil de discipline, conseil de la vie-lycéenne , comité d'hygiène et de sécurité*)

■ **Approbation du PV de la séance du 9 juin 2009** : Aucune observation particulière n'étant signalée au Président de séance, le procès-verbal des échanges du 9/06/2009, est approuvé à l'unanimité par le nouveau conseil.

■ **Installation de la Commission permanente** : Il est rappelé que la **Commission Permanente** a une mission générale d'instruction préalable des questions soumises à l'examen du Conseil d'établissement. Elle ne dispose en tant que telle, d'aucune compétence décisionnelle. Le Chef d'établissement apprécie s'il y a lieu de saisir ou non la commission permanente en prenant en compte, notamment, les nécessités d'une instruction préalable approfondie des questions à soumettre au Conseil d'établissement

● **Membres de droit** : Le Chef d'Établissement – **M. KACHEROU** ; L'Intendant – **M. LABORDE-LAGRAVE** ; un Responsable du Service de la Vie-Scolaire – **Mme RUIZ** ; la Coordinatrice Directrice du Primaire – **Mme Muriel ROMERO-FABRE** ; la Directrice Technique des Sections Espagnoles (DTSE) – **Mlle Maria-José VINUALES** ; le représentant du poste diplomatique – **M. Rafaël LEDESMA** Consul honoraire de France à Saragosse ou son suppléant.

● **2 membres du personnel enseignant** : **M. Jean-Luc GUIRAUD** et **Mme Ghislaine LANAS**

● **1 personnel ATOS** : **Mme Maria-Mar SANCHO**

● **1 représentant élève** : **Guillermo SANZ** – élève de 1^{er}S

● **2 représentants des Parents** : **M. Andrès PORTA** et **Mme Consuelo GUZMAN**;

■ **Installation du Conseil de Discipline** : Il rassemble les membres de la Commission permanente dont la liste est complétée par 1 représentant des parents d'élèves. **Mme Isabelle DARRICAU** est désignée par l'APE pour siéger.

■ **Installation du Conseil de la Vie-Lycéenne** : Conformément à la circulaire n° 2000 -104 du 11 Juillet 2000, Il est constitué d'un **Président** (Le Chef d'établissement) ; de **10 représentants des lycéens** (Compte-tenu de la spécificité de notre établissement M. Le Proviseur propose les délégués-élèves des classes de Terminale – 1 représentant par série (3), de Première – 1 représentant par série (3), de Seconde (2) et de 3^{ème} (2) au nombre de 10 au total) ; de **10 représentants des personnels et des parents** sans droit de vote (les **6 enseignants** + les **2 atos** siégeant au Conseil d'établissement auquel il est convenu d'y adjoindre les **2 parents** désignés par l' APE qui sont dans ce cas M. **Andrès PORTA** et Mme **Consuelo GUZMAN**. Le **CVL** est le lieu où sont débattues toutes les questions concrètes liées au fonctionnement de l'établissement afin de mieux prendre en compte les attentes de la communauté éducative et d'améliorer les conditions de vie du lycée.

■ **Installation du Comité d'Hygiène et de Sécurité** : **M. KACHEROU - Proviseur** rappelle que le **Comité d'Entreprise** a installé une commission d'Hygiène et de Sécurité dans le respect du Code du Travail Espagnol. Concernant l'établissement qui répond aux normes scolaires applicables en France, le **CESC 2009 – 2010** sera composé de **10 membres** : Le Chef d'établissement – La Coordinatrice/Directrice du Primaire – La CPE (3) + 2 élèves du Primaire désignés par Mme Muriel ROMERO-FABRE – Coordinatrice/Directrice du Primaire (2) + les représentants-élus des élèves au Conseil d'établissement (2) + les enseignants impliqués dans le dossier **EDUCIMOL (Education à la Citoyenneté)** : **M. Jérôme OSTER** pour le secondaire et **Mlle Flavie SAVIN** pour le Primaire (2) + 1 parent élu au CE : **M. Carlos SUSO** (1)

► **Point N°2 de l'ordre du jour : BILAN DES EXAMENS – SESSION DE JUIN 2009 ET LE POINT SUR LA RENTREE 2009**

BILAN DES EXAMENS 2009

Monsieur Le Proviseur commente les tableaux distribués aux participants et souligne les **résultats remarquables** obtenus aux différents examens.

■ **Baccalauréat** : Un taux de réussite renouvelé à **100 %** , récompense la qualité de notre dispositif d'enseignement

et le sérieux des élèves . Sur **20 candidats présentés , 20 ont été admis** et **17 mentions décernées** (1 mention TB ; 8 mentions Bien ; 12 mentions Assez Bien) soit **85% de Mentions** ;

■ **Délivrance des Credenciales** : 17 élèves de **Terminale de nationalité Espagnole** et 1 élève de nationalité Française ont postulé pour l'accès à l'Université. La meilleure note attribuée = **8,94/10** ; la plus basse = **6,31/10** pour une **moyenne générale de 7,58/10** (rappelons qu'une **nota de corte de 5/10** suffit aux élèves des IES Espagnols pour obtenir la selectividad nationale). Les parents craignaient une pénalisation de leurs enfants confrontés à ces nouvelles règles. Ils ont été rassurés.

■ **Orientation Pos-bac** : **3 élèves** de nationalité française ont rejoint Le système universitaire français, **2 élèves** de nationalité espagnole ont choisi une expatriation en France pour poursuivre des études de **Médecine et de Sciences Economiques à Toulouse**. A une exception près, tous les **lauréats** ont pu s'inscrire dans les universités de leur choix en Aragon.

■ **Diplôme National du Brevet** : **95,83 % d'élèves admis**. Pour la session 2009 , sur **24 candidats présentés, 23 ont été admis et 19 mentions décernées** (4 mentions Très bien ; 4 mentions Bien ; 11 mentions Assez Bien). Il est rappelé que depuis la session 2006 seules les moyennes annuelles enregistrées en contrôle continu en classe de 3^{ème} (et, non plus en 4^{ème} et 3^{ème}) sont prises en compte dans la délivrance du diplôme.

■ **Brevet Informatique et Internet (B2)** : **100 % d'élèves admis**. Il est rappelé que, à l'instar du niveau de langues vivantes correspondant à la certification européenne (niveau B1 en fin de Collège), la délivrance du **B2i** reste obligatoire pour l'obtention du Diplôme National du Brevet ;

■ **Attestation de Sécurité Routière (ASSR)** : **100 % d'élèves admis** aussi bien en **classes de 5^{ème} (1^{er} Niveau)** ; qu' en **classes de 3^{ème} (Second Niveau)**. Comme l'an dernier, les élèves étaient testés en 2009 à partir d'une Banque de données informatisées et tirage aléatoire des questions. Un rapprochement avec les autorités espagnoles compétentes pour une validation du diplôme français, permettrait à nos élèves de se voir délivrer le Permis de Conduire un cyclomoteur en Espagne.

■ **Certificat du Français des Affaires** : Ce certificat était proposé et validé conjointement par l'Académie de Toulouse, le Consulat Général de France à Barcelone, la Mission Economique Française à Barcelone et l'Association des Palmes Académiques Françaises de Barcelone. On peut regretter la suppression des épreuves à partir de **2009**. Cette attestation devrait, à moyen terme, être remplacée la mise en place du **DEL F Scolaire**.

LE POINT SUR LA RENTREE 2009

LA STRUCTURE D'ACCUEIL :

Le tableau des effectifs affiche une structure en évolution constante (**29 divisions** tous cycles confondus constituées de **18 divisions** dans l'enseignement primaire soit **521 élèves** et de **11 classes** dans le secondaire soit **264 élèves**).

- **L'évolution des effectifs** : La progression exponentielle des effectifs (**662 élèves** à la rentrée **2004 - 2005** pour **785 élèves inscrits en 2009 - 2010 = + 123 élèves**) justifie un projet d'extension des locaux en voie d'achèvement. **La mise en place effective d'une 3^{ème} division de PS à la rentrée 2008** a enclenché le processus conduisant à l'implémentation d'une nouvelle structure pédagogique évolutive « cylindrique » confirmant à l'horizon rentrée 2010 le fonctionnement de 3 classes pour chaque niveau dès la maternelle et – à long terme - jusqu'en classe de Terminale de lycée.

■ **LES EVALUATIONS NATIONALES / Niveaux concernés** : Les évaluations se dérouleront conformément aux directives du Ministère Français de l'Education Nationale entre le 18 et le 22 **Janvier 2010** pour le **niveau CM2** et entre le 17 et le 21 **Mai 2010** pour le **niveau CE1**. La nature des évaluations est inchangé : Il s'agira d'une **Evaluation- Bilan** et non plus d'une **Evaluation -Diagnostic**. Les évaluations en classe de 6^{ème} ont été supprimées.

■ **LA FORMATION CONTINUE** : Un document récapitulatif des candidatures pour participer aux stages organisés dans la péninsule Ibérique est distribué aux membres du Conseil d'établissement. Recensement des inscriptions : 26 enseignants et ATSEM bénéficieront des formations proposées en lien avec le Projet d'Etablissement ou le Projet d'Ecole.

LES NOUVEAUTES :

■ **EPS au Baccalauréat** : Afin de répondre à la demande du SCAC de Madrid, les épreuves d'EPS du Baccalauréat s'inscrivent désormais dans le cadre d'un **Contrôle continu** qui se traduit par une évaluation trimestrielle et la désignation d'un évaluateur – examinateur extérieur.

■ **Préparation de la Phase Spécifique de la Selectividad (Module complémentaire)** : **M. KACHEROU** – *Proviseur* précise qu'un calendrier de cours complémentaires pour traiter des parties des programmes espagnols qui ne sont pas abordées dans l'enseignement de type français sera proposé aux élèves qui souhaiteraient passer les épreuves de la Phase spécifique de la Selectividad (amélioration de la **nota de corte** exigée pour l'accès à l' Université). L'administration s'assurera de la collaboration de professeurs compétents susceptibles d'assurer les cours en langue espagnole dans des disciplines ciblées (*Química, Biología, Matemáticas, Geografía, Economía de la Empresa*). Seuls les élèves se destinant à des études supérieures dites « sélectives » (ex : Médecine, Architecture etc...) sont concernés par ce dispositif d'enseignement complémentaire optionnel qui exigera de celle ou celui qui décidera d'en suivre les cours une réelle motivation par rapport à son projet personnel d'orientation.

■ **Histoire des Arts** : L'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire pour tous les niveaux de 1^{er} cycle de collège à la rentrée 2009. Pour la session 2010 du diplôme national du Brevet (DNB), l'oral d'évaluation fait l'objet d'une expérimentation dans tous les établissements préparant à cet examen. A l'exception des élèves ayant opté pour l'option Latin depuis la classe de 5^{ème}, **les élèves de 3^{ème} pourront présenter cet épreuve pour la session 2010**. L'évaluation , organisée dans l'établissement prendra la forme d'un oral de 15 Minutes maximum par élève. La modalité de l'épreuve sera définie par les enseignants concernés (professeurs associés à l'enseignement de l'histoire des arts) sous l'autorité du Chef

d'établissement (Proviseur). L'évaluation donnera lieu à une note sur 20 points, affectée d'un coefficient 2 . Seuls les points obtenus au-dessus de la moyenne seront comptabilisés dans le décompte du total des points.

■ **Certification de Langues :** A compter de la prochaine rentrée scolaire une **offre réseau Espagne MLF de Certification Européenne en langues** sera inscrite à l'emploi du temps des élèves. Cet enseignement complémentaire en **LV Anglais** permettra à **tous les élèves de 4^{ème}** de préparer le **KET Niveau A2** ; aux élèves de **1^{ère} le PET Niveau B1** ; aux élèves de **CM2 / Starters (optionnel)**. Les élèves de nationalité espagnol et tiers pourront dès la **6^{ème}** être présentés au **DELF junior en langue française** ou **DELF scolaire** et en **3^{ème} au DELF Niveau A2 ou B1 optionnels**. Enfin, les élèves de nationalité Française dans le cadre de leur enseignement seront préparés en **CM2** aux épreuves du **DELE Escolar – Niveau A2 ET CEUX DE 3^{ème} au DELE – Niveau A2 ou B1 optionnels**.

Par anticipation, et dans le respect des orientations de la MLF, pour la présente année scolaire **M. KACHEROU – Proviseur** indique que l'administration a proposé aux élèves de **4^{ème}** et de **1^{ère}** une préparation aux tests organisés par l'université de **CAMBRIDGE** pour l'obtention d'une **Certification de niveau A2 ou B1 du cadre Européen de référence des Langues**. (*50 élèves suivent cet enseignement*). Seuls les frais d'inscription à l'examen restent à la charge des familles. L'établissement pour sa part, comme l'an dernier, prendra en charge les heures d'enseignement complémentaires en Anglais afin de permettre aux candidats volontaires de préparer cette certification avec de réelles perspectives de réussite. Il a été rappelé que, à l'instar du niveau de langues vivantes correspondant à la certification européenne (niveau B1 en fin de Collège), la délivrance du **B2i** reste obligatoire pour l'obtention du Diplôme National du Brevet ;

■ **Dispositif d'Orientation 2009 - 2010 :** Trois étapes importantes sont à retenir :

1°) Le 3 Décembre 2009 : Participation des **élèves de 1^{ère} et de Terminale** au Carrefour des Formations de l'Enseignement Supérieur organisé par le Lycée Français de Madrid. Toutes les Universités publiques de Madrid seront représentées. Nos élèves seront associés à des ateliers « Rencontres individuelles » ou à des « mini-conférences » sur divers thèmes (L'organisation des études en 1^{ère} année universitaire ; La reconnaissance des diplômes en Europe (Accords de Bologne ; les plans ERASMUS etc...)

2°) le 4 Décembre 2009 , Mlle Magalie ESTEVEZ – Chargée de Mission Universitaire pour l'organisme CAMPUS-France – interviendra devant les parents des élèves des classes de **2nd , 1^{ère} et Terminale** pour présenter le système universitaire français ; les procédures d'inscription en première année universitaire en France et répondre aux questions pratiques (CNOUS, Bourses, Logement étudiant, Allocation logement, Santé, Coût de la vie etc..)

3°) le 10 Février 2010, notre établissement organisera le **2^{ème}** Carrefour des Universités de Saragosse. Avec leurs enfants, les parents des **niveaux 2nd , 1^{ère} et Terminale** seront invités à venir librement se renseigner sur toutes les filières post-bac proposées au plan local.

En outre, les **élèves de 2^{nde}** se sont rendus , comme tous les ans , au **Centre Permanent d'Orientation Professionnelle de Zaragoza (CEPYME)** pour être renseignés sur les filières d'orientation en Espagne.

■ **Convention ONISEP - MLF et accès Université de Dallas (USA) :** Monsieur Le Proviseur informe les participants :

- qu'une convention a été signée entre **l'ONISEP et la MLF** le 22/06/2009 . Elle stipule que tous les établissements du réseau MLF peuvent bénéficier d'un accès gratuit à une plate-forme dédiée de réponse en ligne aux questions d'orientation. Les élèves de Terminale qui souhaiteraient poursuivre leurs études supérieures en France ont été destinataires de cette opportunité ;
- que **l'Université de DALLAS (USA)** peut offrir des Bourses d'Etudes aux élèves issus des établissements de la MLF. Les élèves de notre établissement intéressés par ce type de cursus se sont vus délivrer une brochure complète d'information

► **Point N°3 de l'ordre du jour : PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER**

Monsieur **LABORDE-LAGRAVE – Agent -Comptable**, tableaux à l'appui, présente les grandes masses du **compte financier 2009** couvrant la période du **01/09/2008 au 31/08/2009 :**

Recettes de Fonctionnement	3 741 630.21	EUROS
Dépenses de fonctionnement	3 685 838,13	EUROS
Résultat	55 792,08	EUROS

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

I.- LES RECETTES

Les recettes de scolarité subissent les **premiers effets de la crise économique** dans la péninsule par l'érosion de nos effectifs par rapport à nos prévisions. Le passage de **745** élèves inscrits au budget, à **733**, effectif constaté en fin d'exercice, signifie une diminution de recettes de 63.338,49 euros.

Les produits de demi-pension affichent une **moins value de 9.095,00** conséquence d'un nombre de rationnaires estimé à 628, devenu 618 en fin d'année scolaire. Le nombre de tickets repas vendus est en revanche supérieur à l'estimation de début d'exercice et dégage un excédent de 3.015,00 €.

Le **service de transport** présente un **résultat**, pour la première depuis cinq ans, **équilibré**, résultat d'un effort inlassable poursuivi invariablement durant cette période. Il convient de relever que l'entreprise de transport nous a accompagné dans cet effort par la modération des tarifs qu'elle a bien voulu pratiquer à notre endroit.

La gestion ajustée de notre trésorerie, malgré la baisse sévère des taux d'intérêt nous a permis de générer une **recette complémentaire (+ 7154.32 euros)** particulièrement utile pour compenser la chute des locations de salles et le produit qui en découle (**- 10.553.38 euros**)

II.- LES DEPENSES

La baisse de nos effectifs nous a conduit, dès la rentrée scolaire, à geler un certain nombre de dépenses afin de rester dans le cadre budgétaire fixé, et **ne point creuser davantage le premier véritable déficit prévisionnel depuis cinq ans. Il convient de souligner que ce déficit s'est transformé en excédent en fin d'exercice après avoir passé au filtre de la rigueur l'ensemble des dépenses, faute de pouvoir intervenir, sinon à la marge, sur les recettes.**

C'est ainsi que nous avons reporté à l'exercice suivant le recrutement d'une secrétaire à partager entre direction et service d'intendance de même que nous avons ajourné une fois encore l'engagement d'un agent d'entretien. De la même façon il nous a fallu surseoir au remplacement de la chaudière du chauffage central du bâtiment principal, investissement inscrit à nouveau au budget 2009-2010.

La masse salariale qui représente désormais 70,8% des dépenses de fonctionnement hors bourses consulaires, s'inscrit dans le cadre budgétaire tel qu'il avait été élaboré.

Les crédits affectés aux suppléances de personnel enseignant ont dû supporter les traitements du remplacement de deux professeurs, l'un en congé de longue durée, l'autre en congé de maternité. En contrepartie, la sécurité sociale espagnole a pris à son compte la part des salaires de ces professeurs qui vient en déduction des charges du compte 64511 (charges sociales du personnel enseignant).

Hors salaires, par décision budgétaire modificative, nous avons opéré un certain nombre de virements à l'intérieur de la section fonctionnement. (**Voir DBM**)

Un certain nombre de comptes de fonctionnement appellent un commentaire :

- ▶ Le **Compte 601100** (*achat de matières premières en cuisine*) est excédentaire en partie à cause de la diminution du nombre de rationnaires.
- ▶ Le **Compte 611510** (*sous traitance : entretien des espaces verts*) est déficitaire en raison de l'absence de recrutement d'un agent d'entretien.
- ▶ Le **Compte 613200** (*locations*) présente un solde positif après réduction du temps de location du gymnase voisin, location nécessaire en hiver, faute d'installations sportives au lycée.
- ▶ Le **Compte 615200** a pris en charge un certain nombre de travaux d'entretien, notamment la réfection des peintures de quatre classes ainsi que du couloir du bâtiment principal. L'administration sanitaire aragonaise nous a imposé la réforme du sol de la cuisine, par trop dégradé.
- ▶ Le **Compte 625100** a été largement dépassé en raison de déplacements imposés, dont la fréquence nous paraît tout à fait excessive au regard de nos possibilités financières.
- ▶ Le **Compte 627100** enregistre le paiement de la commission d'ouverture de l'emprunt de 18900 €

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

- ▶ Le **Compte 215400** (*Installations techniques*) supporte le remplacement d'une pompe immergée pour l'évacuation des eaux pluviales de la maternelle
- ▶ Le **Compte 215420** (*Matériel de laboratoire*) enregistre l'achat d'un oscilloscope et d'une console ESAO d'un montant de 1155.75 €
- ▶ Le **Compte 215430** (*matériel de cuisine*) prend en compte l'installation d'un bain marie imposé par les services sanitaires du gouvernement d'Aragon
- ▶ Par le **Compte 215440** (*Matériel audiovisuel*) l'établissement s'est doté d'un vidéo-projecteur supplémentaire d'une valeur de 359.69 €
- ▶ Le **Compte 218310** (*Matériel informatique*) : L'établissement a poursuivi le renouvellement de son parc informatique par une dotation de sept ordinateurs. (Quatre au CDI, un au secrétariat du primaire, un à l'intendance, et un netbook au département d'histoire et géographie, le tout pour un montant de 4.266,66 €.
- ▶ Le **Compte 218410** (Matériel scolaire) a servi à financer l'acquisition de mobilier scolaire (tables, chaises...) pour équiper la troisième moyenne section créée cette année pour une valeur de 2.750,15 €. Le lycée s'est également équipé d'un piano pour l'enseignement musical.
- ▶ Le **Compte 231300** (*immobilisations corporelles en cours*) a pris en charge pour une valeur de 902379.70 le coût partiel des travaux d'extension de la maternelle.

▶ Point N° 4 de l'ordre du jour : LE POINT SUR LES PARTENARIAT ET LE PROJET D'EXTENSION DES LOCAUX.

■ LE POINT SUR LES PARTENARIATS :

- **Institut Français de Saragosse** : Monsieur Christian COMBAZ a succédé à Madame Catherine ALBERTINI à la Direction de l'Institut Français de Saragosse. La programmation des activités nous parvient régulièrement. Rappel : une convention qui lie l'IFZ au Lycée offre aux élèves et à tous les personnels de l'établissement une exonération des droits d'inscription à la bibliothèque-médiathèque. Des contacts seront renoués afin de développer et de dynamiser des actions communes avec la nouvelle direction.